Zone Artisanale de l'Orme 54385 NOVIANT AUX PRES France
Tél. 03 83 23 68 68

DECLARATION UE CONFORMITE

«Un équipement de protection individuelle (EPI) est un dispositif ou un moyen destiné à être porté ou être tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité»

En qualité de fabricant de **vêtements de protection, n**ous déclarons que l'Equipement de Protection Individuelle neuf suivant :

PANTALON 2300-XXX - PANTALON 2316-XXX - PANTALON 2317-XXX - PANTALON 2318-XXX

(en ensemble avec veste 2200 - veste 2216 - veste 2217 - veste 2218)

est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union, par l'application du règlement (UE) 2016/425 du Parlement Européen et du conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle.

CENTEXBEL, Organisme Notifié n°0072, situé Technologiepark 70, 9052 ZWIJNAARDE, en Belgique, a effectué l'Examen UE de Type et a établi l'Attestation d'Examen UE de Type numéro 033/2017/0380 valable jusqu'au 30 mars 2022.

Cet EPI de catégorie 3 soumis au contrôle annuel selon le module C2 du règlement 2016/425 répond aux normes harmonisées suivantes :

A_1 $B_1C_3D_3E_3F_0$
EN ISO 11612 (2015)
Protection chaleur et flammes

Fait à Noviant-Aux-Près, le 16/04/2019,

Par Eric Keller, Directeur Général

ZA de l'Orme - 54385 Noviant-aux-Près
Tél. 03 83 23 68 68 - Fax 03 83 24 14 11

Zone Artisanale de l'Orme 54385 NOVIANT AUX PRES France
Tél. 03 83 23 68 68

DECLARATION UE CONFORMITE

«Un équipement de protection individuelle (EPI) est un dispositif ou un moyen destiné à être porté ou être tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité»

En qualité de fabricant de **vêtements de protection, n**ous déclarons que l'Equipement de Protection Individuelle neuf suivant :

PANTALON 2319-XXX avec veste 2219-XXX

- Doublure en coton ignifuge traité Proban®
- Jambes sont généralement droites
- Patte de serrage pour pouvoir enfiler le pantalon dans des surbottes (utilisation pour incendie)
- Fente ouverture/fermeture par auto-agrippant pour pouvoir enfiler une chaussure ou une botte dans la jambe du pantalon
- Ceinture comporte des passants
- Pantalon pouvant avoir des bretelles en tissu aluminisé

est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union, par l'application du règlement (UE) 2016/425 du Parlement Européen et du conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle.

CENTEXBEL, Organisme Notifié n°0072, situé Technologiepark 70, 9052 ZWIJNAARDE, en Belgique, a effectué l'Examen UE de Type et a établi l'Attestation d'Examen UE de Type numéro 033/2017/0394 valable jusqu'au 31 mars 2022.

Cet EPI de catégorie 3 soumis au contrôle annuel selon le module C2 du règlement 2016/425 répond aux normes harmonisées suivantes :

A_1 $B_1C_4D_3E_3F_1$
EN ISO 11612 (2015)
Protection chaleur et flammes

Fait à Noviant-Aux-Près, le 16/04/2019,

Par Eric Keller, Directeur Général

ZA de l'Orme - 54385 Noviant-aux-Prés
Tél. 03 83 23 68 68 - Fax 03 83 24 14 11

Zone Artisanale de l'Orme 54385 NOVIANT AUX PRES France
Tél. 03 83 23 68 68

DECLARATION UE CONFORMITE

«Un équipement de protection individuelle (EPI) est un dispositif ou un moyen destiné à être porté ou être tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité»

En qualité de fabricant de **vêtements de protection, n**ous déclarons que l'Equipement de Protection Individuelle neuf suivant :

PANTALON 2321-XXX

(en ensemble avec veste 2221)

est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union, par l'application du règlement (UE) 2016/425 du Parlement Européen et du conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle.

CENTEXBEL, Organisme Notifié n°0072, situé Technologiepark 70, 9052 ZWIJNAARDE, en Belgique, a effectué l'Examen UE de Type et a établi l'Attestation d'Examen UE de Type numéro 033/2015/0998 valable jusqu'au 18 septembre 2020.

Cet EPI de catégorie 3 soumis au contrôle annuel selon le module C2 du règlement 2016/425 répond aux normes harmonisées suivantes :

A_1 $B_1C4D_3E_3F1$
EN ISO 11612 (2015)
Protection chaleur et flammes

Fait à Noviant-Aux-Près, le 16/04/2019,

Par Eric Keller, Directeur Général

Zone Artisanale de l'Orme 54385 NOVIANT AUX PRES France
Tél. 03 83 23 68 68

DECLARATION UE CONFORMITE

«Un équipement de protection individuelle (EPI) est un dispositif ou un moyen destiné à être porté ou être tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité»

En qualité de fabricant de **vêtements de protection, n**ous déclarons que l'Equipement de Protection Individuelle neuf suivant :

VESTE 2221-XXX Veste 2821-XXX

(En ensemble avec pantalon 2321 ou 3021)

est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union, par l'application du règlement (UE) 2016/425 du Parlement Européen et du conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle.

CENTEXBEL, Organisme Notifié n°0072, situé Technologiepark 70, 9052 ZWIJNAARDE, en Belgique, a effectué l'Examen UE de Type et a établi l'Attestation d'Examen UE de Type numéro 033/2015/0998 valable jusqu'au 18 septemebre 2020.

Cet EPI de catégorie 3 soumis au contrôle annuel selon le module C2 du règlement 2016/425 répond aux normes harmonisées suivantes :

A_1 $B_1C_3D_3E_3F1$
EN ISO 11612 (2015)
Protection chaleur et flammes

Fait à Noviant-Aux-Près, le 16/04/2019,

Par Eric Keller, Directeur Général

ZA de l'Orme - 54385 Noviant-aux-Prés
Tél. 03 83 23 68 68 - Fax 03 83 24 14 11